

29 - Parcours culturels à l'école - Saison 2015-2016 - Contributions et subventions aux organisateurs et aux écoles

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le cadre de son Projet éducatif de territoire et de la Réforme des rythmes scolaires, la Ville de Besançon, en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté (DRAC), a mis en place, à la rentrée 2014, à l'attention de tous les élèves des écoles élémentaires publiques de la ville, un nouveau dispositif d'éducation artistique et culturel : les Parcours culturels.

Ce dispositif s'appuie sur la Loi pour la refondation de l'école de la République et sur la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 qui accordent à l'éducation artistique et culturelle une place importante dans la formation générale des élèves.

Chaque parcours est constitué d'un nombre variable d'étapes -entre 5 et 9, en classe ou à l'extérieur de l'école, réparties tout au long de l'année scolaire (entre novembre et mai)-, et est ouvert à un nombre limité de classes (entre 3 et 15).

Ces propositions ont pour vocation de soutenir les enseignants dans l'élaboration du parcours de l'élève, en proposant une trame constituée de plusieurs temps forts articulés autour des trois piliers présentés dans la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 :

- La connaissance du domaine artistique ou culturel,
- La pratique ou la découverte sensible,
- La rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels.

Les enseignants peuvent s'approprier ces propositions et les compléter par des apports personnels ou à partir des ressources documentaires qui leur seront fournies.

Dans un souci de démocratisation culturelle, l'accès à ces parcours est entièrement gratuit pour les classes, tant au niveau des activités que des transports.

La première édition des Parcours -année scolaire 2014-2015- a rencontré un grand succès : 3 727 élèves de 166 classes ont pu découvrir un domaine particulier des arts ou de la culture.

Edition 2015-2016

Suite au bilan effectué avec les enseignants et les organisateurs, il a été décidé d'apporter des améliorations et des développements à l'édition 2015-2016, et en particulier :

- d'étoffer le nombre de thèmes de 27 à 32,
- d'enrichir la rubrique «société, citoyenneté et environnement»,
- de développer la pratique et la découverte sensible,
- de rajouter, aussi souvent que cela est possible, une étape familiale, hors temps scolaire, pour permettre à chaque enfant d'être «l'ambassadeur de son parcours» auprès de ses parents.

Ont été associés à cette seconde édition des *Parcours culturels* :

- Les Deux scènes / Scène nationale de Besançon,
- Le Centre Dramatique National de Besançon - Franche-Comté,
- La Rodia / Scène des musiques actuelles,
- L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

- Côté Cour / Scène conventionnée Jeune public,
- La Citadelle et ses musées,
- La Direction du Patrimoine Historique,
- Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie,
- Le Musée du Temps,
- La Direction des Bibliothèques,
- La Direction des Espaces Verts - La Petite école dans la forêt,
- Le Fonds Régional d'Art Contemporain,
- La Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps,
- Les Jeunesses musicales de France,
- Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales,
- La Ligue de l'Enseignement - Ecran mobile,
- Le Centre Image,
- Supersenor.

Les inscriptions des classes se sont déroulées en deux sessions, du 8 au 21 juin, et du 7 au 11 septembre.

178 classes élémentaires publiques se sont inscrites à cette seconde édition.

Budget et financement

Le budget alloué à ce nouveau dispositif prend en charge les coûts d'organisation des parcours et de déplacement des classes. En accord avec les organisateurs, la contribution de la Ville de Besançon porte exclusivement sur la prise en charge des coûts supplémentaires générés par l'organisation de ces parcours (intervenants extérieurs, matériel spécifique) et des entrées aux spectacles, concerts, séances de cinéma, etc. Toutes les autres charges, et en particulier les frais d'intervention des équipes permanentes à la conception et la mise en œuvre des parcours, sont pris en charge par les organisateurs.

En complément de la contribution apportée aux directions de la Ville (Citadelle, Direction du Patrimoine Historique, Direction des Musées du Centre, Direction des Bibliothèques, Direction des Espaces Verts), la Ville de Besançon versera une subvention aux associations et établissements publics organisateurs de parcours, ainsi qu'aux coopératives des établissements scolaires pour la prise en charge des transports.

Le budget total des *Parcours culturels* est le suivant :

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Organisation - Subventions	78 977	103 746	Contribution Ville de Besançon
Organisation - Contributions	21 581	20 000	Subvention DRAC
Transports	21 988		
Entrées Cinéma Victor Hugo	1 200		
Total	123 746	123 746	Total

Sauf exceptions (Musée des Beaux-Arts, Fonds Régional d'Art Contemporain, Jeunesses musicales de France et Direction des Espaces Verts), les contributions et les subventions sont versées en deux fois ; le montant des versements est calculé au prorata temporis, soit :

- 1/3 en novembre 2015
- 2/3 en mars 2016.

Le montant des subventions allouées aux coopératives des écoles au titre de la prise en charge des transports est calculé en fonction du nombre d'élèves par classe et du nombre de déplacements effectués (variable selon les parcours). Ces subventions seront versées en une fois, en 2015, pour permettre aux écoles de se doter d'une carte unique correspondant aux déplacements de tous les élèves d'une classe dans le cadre de son parcours.

Les tableaux ci-après récapitulent les montants des contributions et des subventions qui seront versés aux organisateurs des parcours (avec le montant des versements 2015 et 2016), et aux coopératives des écoles élémentaires.

Tableau récapitulatif des subventions allouées aux organisateurs (établissements publics et associations)

Organisateurs	Montant total	Versement novembre 2015	Versement mars 2016
Les Deux Scènes	15 552	5 184	10 368
Le Centre Dramatique National (CDN)	4 250	1 417	2 833
Côté Cour	3 580	1 193	2 387
La Rodia	5 700	1 900	3 800
L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté	4 800	1 600	3 200
Superseñor	11 636	3 879	7 757
Le Fonds Régional d'Art Contemporain	1 864	1 864	-
La MJC de Palente-Orchamps	8 055	2 685	5 370
Les Jeunesses musicales de France	6 400	6 400	-
La Ligue de l'Enseignement	5 800	1 933	3 867
Le Centre Image	11 340	3 780	7 560
TOTAL	78 977	31 835	47 142

Tableau récapitulatif des contributions allouées aux organisateurs (directions de la Ville)

Organisateurs	Montant total	Versement novembre 2015	Versement mars 2016
La Citadelle	7 555	2 518	5 037
Direction des Espaces Verts	1 520	-	1 520
Le Musée du Temps	1 056	352	704
Direction du Patrimoine Historique	5 060	1 687	3 373
Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	6 390	6 390	-
TOTAL	21 581	10 947	10 634

En cas d'accord sur ces propositions de contributions et subventions allouées aux organisateurs, la somme totale de 100 558 € sera imputée de la façon suivante :

- 52 925 € sur la ligne 65.30/6574 CS 10039 (CDN, Côté Cour, Supersenor, FRAC, MJC Palente-Orchamps, Jeunesses musicales de France, Ligue de l'Enseignement, Centre Image)
- 15 552 € sur la ligne 65.30/65738.0012015 CS 10039 (Les Deux Scènes),
- 5 700 € sur la ligne 65.30/657364.0010012 CS 10039 (La Rodia)
- 4 800 € sur la ligne 65.30/65738.0012016 CS 10039 (Orchestre Victor Hugo Franche-Comté)
- 21 581 € sur la ligne 011.30/6042 CS 10039 (La Citadelle, Direction des Espaces Verts, Le Musée du Temps, Direction du Patrimoine Historique, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie).

Tableau récapitulatif des subventions allouées aux coopératives des établissements scolaires

Etablissement	Montant subvention
Ecole élémentaire Paul Bert	803
Ecole élémentaire Saint-Claude	2 076
Ecole primaire Arènes	63
Ecole primaire Boichard	698
Ecole primaire Bourgogne	1 898
Ecole primaire Bregille Plateau	1 208
Ecole primaire Brossolette	491
Ecole primaire Champagne	914
Ecole primaire Chaprais	184
Ecole primaire Curie	436
Ecole primaire Dürer	1 218
Ecole primaire Fanart	1 269
Ecole primaire Fontaine Ecu	590

Etablissement	Montant subvention
Ecole primaire Fourier	1 691
Ecole primaire Granvelle	75
Ecole primaire Helvétie	213
Ecole primaire Herriot	1 125
Ecole primaire Ile de France	584
Ecole primaire Jean Macé	902
Ecole primaire La Bruyère	388
Ecole primaire La Butte	661
Ecole primaire La Viotte	302
Ecole primaire Les Sapins	184
Ecole primaire Les Vieilles Perrières	893
Ecole primaire Montboucons	179
Ecole primaire Rosemont	1 238
Ecole primaire Tristan Bernard	467
Groupe scolaire Condorcet	110
Groupe scolaire Jean Zay	518
Ecole primaire Velotte	610
TOTAL	21 988

En cas d'accord sur ces propositions de subventions allouées aux établissements scolaires et versées aux coopératives des écoles concernées, la dépense totale de 21 988 € sera imputée sur la ligne 65.30.6574 CS 10039.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des contributions et des subventions aux organisateurs et aux coopératives des établissements scolaires,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

«M. Ludovic FAGAUT : Le PEDT a été signé et nous ne reviendrons pas sur notre réserve par rapport au manque de spécificité de celui-ci pour répondre à une problématique territoriale à l'échelon de notre ville. Les parcours artistiques et culturels sont pour nous en tout cas de bonne teneur à l'échelon de la ville et on tient ce soir à le souligner. Néanmoins, dans ce rapport vous abordez le budget alloué par la Ville pour ces actions qui se dérouleront sur le temps scolaire. Or, les rythmes scolaires font référence aux activités également péri-éducatives après 15 h 45, donc après le temps scolaire. Il est important de connaître le coût désormais de la réforme des rythmes scolaires parce que comment allez-vous répercuter cette taxe PEILLON que j'avais déjà soulignée précédemment dans les différents conseils municipaux. Premièrement est-ce que vous allez augmenter les impôts ? Deuxièmement est-ce que vous allez solliciter les familles pour une participation en fonction de leur quotient familial ? Ou troisièmement

est-ce que vous allez payer cette taxe au détriment d'autres politiques ? En avril 2014 je vous avais fait savoir que l'Association des Maires de France avait estimé le coût pour les villes de notre strate à 250 € par élève, pour 8 700 élèves, 9 000 élèves à l'échelon de notre commune, ce qui représente entre 2 millions et 2,2 millions d'euros pour la Ville, en sachant qu'il y a le fonds de compensation qui est à hauteur de 450 000 €, la CAF qui est à peu près à 450 000 € donc il manque quasiment 1 300 000 € ...laissez-moi terminer...

M. LE MAIRE : Je ne veux pas vous laisser vous enfoncer dans l'erreur...

M. Ludovic FAGAUT : Je ne m'enfonce pas dans l'erreur, je vous pose simplement la question...

M. LE MAIRE : Si, vous parlez du périscolaire alors que là on parle du scolaire, vous n'êtes pas dans le sujet...

M. Ludovic FAGAUT : Alors je ne suis pas dans le sujet, néanmoins le rapport parle des parcours d'activités culturelles à l'école mais il parle également de la réforme des rythmes scolaires. Donc la réforme des rythmes scolaires nécessite un coût et je crois que les Bisontins sont dans l'attente de savoir comment vous allez financer cette taxe PEILLON. Donc j'aimerais entendre, cela fait plus d'un an et demi que je vous interpelle sur cette taxe-là et j'aimerais que vous puissiez apporter une réponse très pertinente et très précise sur le financement de la réforme des rythmes scolaires. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT, je vous répondrai le moment venu. On a bien compris depuis le début que tous les sujets sont bons malgré les grandes déclarations la main sur le cœur de Jacques GROSPERRIN de ne pas faire de polémique, pour attaquer soit le Gouvernement, soit les élus ici ce soir de la majorité. Ce soir nous parlons des parcours culturels à l'école, contributions et subventions aux organisateurs et aux écoles. Et vous, nous faites votre grand débat que vous avez déjà fait une fois ou deux auquel nous répondrons le moment venu, vous nous parlez effectivement du périscolaire. Là nous sommes dans le scolaire c'est-à-dire comment, et vous qui êtes je crois proviseur ou principal de collège, à Sancey-le-Grand me semble-t-il... -Pierrefontaine ? Je n'ai pas suivi votre carrière attentivement, je m'en excuse, alors vous êtes donc à Pierrefontaine- et vous habitez même à Saône, je sais même tout et à Sancey et à Besançon aussi. Il est partout, il habite à Saône, il est Conseiller Municipal à Besançon, il est à Pierrefontaine, il est partout ! Mais comment fait-il cet homme pour être partout ? Mais le sujet n'est pas là aujourd'hui, le sujet c'est de savoir si vous votez ou pas ces subventions, c'est tellement vrai que le sujet c'est celui-là, c'est que les élus qui représentent la Ville dans les différentes structures et écoles citées ne prendront pas part au vote pour les structures concernées. Je vous demande donc de voter pour ou contre.

M. Laurent CROIZIER : Je comprends votre embarras à éviter le débat...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas embarrassé du tout.

M. Laurent CROIZIER : ...il est clair. Je crois que c'est un débat qui est quand même très intéressant, on a entendu il y a deux semaines une annonce comme quoi le périscolaire deviendrait payant. Moi ce que je vous reproche c'est que durant la campagne municipale jamais vous n'avez annoncé...

M. LE MAIRE : On va rester sur le sujet...

M. Laurent CROIZIER : Mais c'est le sujet Monsieur FOUSSERET !

M. LE MAIRE : On en reparlera le moment venu autant que vous voudrez, ce soir je souhaite que l'on reste sur le sujet. Vous faites des cavaliers qui ne sont même pas des cavaliers, c'est pire que cela. Le sujet que vous évoquez est important, il sera évoqué en temps voulu et on en parlera. Mais je ne vous laisse pas relancer un débat là-dessus, ce n'est pas le sujet ce soir donc je vous demande de rester dans le sujet faute de quoi je passe la parole à Pascal BONNET.

M. Laurent CROIZIER : Les Bisontins prendront acte de votre refus de débat sur le sujet.

M. LE MAIRE : Et bien comme vous voulez !

M. Pascal BONNET : Je ne serai pas plus sur le sujet selon vous mais...

M. LE MAIRE : Et bien à ce moment-là je vous couperai la parole aussi, que voulez-vous que je vous dise !

M. Pascal BONNET : ...je vais juste constater que, s'agissant d'une réforme annoncée en 2012 pour laquelle pour ma part il y a deux ans je vous ai déjà interrogé sur les moyens dont vous la financerez, vous n'êtes toujours pas en mesure de nous répondre...

M. LE MAIRE : Et bien oui parce que les choses changent beaucoup.

M. Pascal BONNET : C'est quand même assez étonnant !

M. LE MAIRE : Vous savez, profitez de cette situation actuelle parce que dans quelque temps vous allez vous trouver vous-même quelque part en contradiction avec un certain nombre de choses que vous avez défendues et que vous ne pouvez pas mettre en place au Conseil Départemental. Alors soyez modestes pour l'instant là-dessus. Je vous donne rendez-vous dans six mois ou dans un an et je commence à noter... oui oui on reviendra dessus, vous reviendrez dessus et en tout cas nous on sera très clair sur le sujet mais le moment venu. Donc pour l'instant je répète que le sujet ce sont les parcours culturels à l'école et non pas, comme l'a expliqué M. FAGAUT, en périscolaire. En plus, s'il y a quelqu'un qui est spécialiste, c'est au moins lui -il y en a d'autres mais il est un de ces spécialistes- ça ne lui a pas échappé mais j'ai bien compris, c'est habile d'ailleurs cette volonté de biaiser un peu le débat. On en reparlera, on a encore au moins 4 ans ½ à se voir... en tout cas pour moi oui ça va !

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Donc le texte vous satisfait mais ça ne vous empêchait pas de le critiquer par ailleurs...».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Ne prennent pas part au vote pour ce qui concerne les structures suivantes :

* Orchestre Victor Hugo Franche-Comté : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Thierry MORTON, Mme Elsa MAILLOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal BONNET, Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH.

* EPCC Les Deux Scènes : M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal CURIE, Mme Elsa MAILLOT, M. Rémi STHAL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Nicolas BODIN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Anthony POULIN, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Mina SEBBAH.

* Régie Autonome Personnalised La Rodia : Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Danielle POISSENOT, M. Rémi STHAL, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Myriam EL YASSA, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Rosa REBRAB, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

* Pour la Ligue de l'enseignement : M. Cyril DEVESA

* Pour l'école élémentaire et primaire ARENES : Mme Elsa MAILLOT

* Pour l'école élémentaire et primaire BERNARD : M. Yves-Michel DAHOU

* Pour l'école élémentaire et primaire BERT : M. Pascal CURIE

- * Pour l'école primaire BOICHARD : M. Christophe LIME
- * Pour l'école élémentaire et primaire BOURGOGNE : Mme Danielle POISSENOT
- * Pour l'école élémentaire et primaire BREGILLE PLATEAU : Mme Anne VIGNOT
- * Pour l'école élémentaire et primaire BRUYERE : M. Yannick POUJET
- * Pour l'école élémentaire et primaire BUTTE : M. Yves-Michel DAHOUI
- * Pour l'école élémentaire et primaire CHAMPAGNE : M. Yves-Michel DAHOUI
- * Pour l'école élémentaire et primaire CHAPRAIS : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY
- * Pour l'école primaire CONDORCET : Mme Rosa REBRAB
- * Pour l'école élémentaire et primaire CURIE : Mme Rosa REBRAB
- * Pour l'école élémentaire et primaire DURER : M. Yves-Michel DAHOUI
- * Pour l'école élémentaire et primaire FANART : Mme Françoise PRESSE
- * Pour l'école élémentaire et primaire FONTAINE ECU : M. Abdel GHEZALI
- * Pour l'école élémentaire et primaire FOURIER : Mme Marie ZEHAF
- * Pour l'école élémentaire et primaire GRANVELLE : M. Dominique SCHAUSS
- * Pour l'école élémentaire et primaire HELVETIE : Mme Catherine THIEBAUT
- * Pour l'école élémentaire et primaire HERRIOT : M. Michel LOYAT
- * Pour l'école élémentaire et primaire ILE DE FRANCE : M. Yves-Michel DAHOUI
- * Pour l'école élémentaire et primaire MACE : M. Nicolas BODIN
- * Pour l'école élémentaire et primaire MONTBOUCONS : Mme Solange JOLY
- * Pour l'école élémentaire et primaire ROSEMONT/J. FERRY : Mme Karima ROCHDI
- * Pour l'école primaire SAPINS : Mme Karima ROCHDI
- * Pour l'école élémentaire et primaire ST-CLAUDE : Mme Ilva SUGNY
- * Pour l'école élémentaire et primaire VIEILLES PERRIERES : Mme Claudine CAULET
- * Pour l'école élémentaire et primaire VIOTTE : M. Yves-Michel DAHOUI
- * Pour l'école primaire Jean ZAY : M. Dominique SCHAUSS.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.